Département fédéral de justice et police, Palais fédéral ouest, 3003 Berne

Modifications de plusieurs ordonnances dans le domaine de l’énergie

Monsieur le conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la consultation du Département fédéral de justice et police (DFJP) et vous remercie de lui offrir la possibilité de donner son avis sur le projet de révision totale de l’ordonnance sur les instruments de mesure des rayonnements ionisants (OIMRI) et de révision partielle de l’ordonnance sur les émoluments de vérification et de contrôle en métrologie (OEmV).

Nous soutenons les modifications et n’avons pas de remarque à ajouter.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, à l’assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 23 septembre 2026

Au nom du Conseil d'État :

Le président, F. MAIRY

La chancelière, S. DESPLAND